

Etroite collaboration entre

le jeudi 26 septembre (OEZA), qui sera animé par le Sénégalais Mwando Abdoulaye Sène et le Togolais Dzita K. Atigaku, commissaires exécutifs du Bureau mondial du scoutisme au respectivement chargés de la formation et du programme ainsi que du développement communautaire en Afrique.

FAIRE - PART.-

Le citoyen Mutiri-wa-Bashara, Directeur-Editeur du Journal "Jua", a le plaisir d'annoncer à ses amis et connaissances, la naissance dans sa famille, d'une fille "Mutiri Malkiya" à la clinique Fomulac, en date du 20 septembre 1985.

L'enfant et sa mère se portent bien.-

l'OEZA et le scoutisme mondiale

Assises tombées à point nommé surtout que les 70 % de la population régionale estimée à plus de 5 millions d'âmes sont constitués des jeunes troublés par ce spectre de la désertification planant sur la "Suisse africaine" d'hier. Par une vaste campagne de reboisement, ces derniers conjureraient tant soit peu ce sort pourvu qu'une assistance technique et matérielle leur soit accordée.

Outre cette menace climatique, l'avenir du pays dépend de ce que nous aurons fait de sa jeunesse aujourd'hui.

Emu par des efforts louables du département de la JMPR, le Bureau mondial du scoutisme a dû rompre avec son habitude de n'organiser qu'une session de formation par pays. Dans le sous-continent zaïrois, il en est ainsi à son 4ème séminaire pluridisciplinaire après ceux tenus successivement à Kinshasa (la capitale + le Bas-Zaïre) à Lubumbashi (le Shaba et les 2 Kasai) et à Kisangani pour le Haut-Zaïre... Afin que l'OEZA ait un efficient réseau national d'encadrement des jeunes dans la construction du pays.

Ce support pédagogique pourrait déboucher sur des soutiens matériels. Tant le conclave de l'ISDR engendra des cadres capables de concevoir et d'élaborer des plans de développement communautaire que le Bureau mondial du scoutisme appuyera auprès d'une série des organismes philanthropiques internationaux. Qui lui font crédit !

Malekera Bahati



La lettre de l'Editeur

Des cumulards durs à cuire

Suite de la page 1

pas à une personne chargée de l'administration d'une collectivité d'exercer en même temps les fonctions de Commissaire du peuple. Ceci étant clair le commissaire d'Etat, s'appuyant en cela sur le rapport du Président régional du MPR sur le désaveu populaire de Ntayitunda par tous les chefs des groupements de Kabare réunis à Lwiro, réhabilitera Mami-Mami en juillet 1985.

Les pro-Ntayitunda ne l'entendent pas de cette oreille et exigent la présence de leur "idole" pour paraître-il mettre fin aux hostilités. Pur chantage. Il savent bien qu'au mépris de la loi, Ntayitunda avait donné l'intérim à son fils en lieu et place du Vice-président du Conseil de collectivité, feu Karhebwa en vue de s'adonner à ses activités parlementaires.

Et qu'une option faite à l'Administration du territoire ne faisait que légaliser une situation de fait.

Mais quelque chose me dit que le Dr Kabare quelle que soit l'exigence de sa population ne viendrait pas à Cirunga lever l'équivoque et confirmer son option qui réhabilite par ce fait même son jeune frère.

Je pense qu'il n'aurait aucun intérêt à le faire et doit se réjouir de la confusion actuelle pour qu'au terme du mandat législatif il relance le débat de légitimité du pouvoir à Kabare.

Il s'agit de gagner du temps. Pourvu qu'il bloque ceux qui voient en Mami-Mami le garant de leur élection en 1987. Opération capitale à ses yeux, quitte à voir à ce moment-là dans quel sens tournera le vent pour qu'il choisisse entre son fauteuil de Cirunga ou de Kinshasa.

Je crois de toute façon que les morts, les incendies et pillages vont continuer à marquer les calculs auxquels s'adonnent actuellement les "pro" et les "anti".

Prophétie de malheur ? Non, réalisme.

Dans le ton du Commissaire d'Etat, j'ai senti que la paix chèrement acquise par le Président-fondateur devra être coûte que coûte sauvegardée.

Si l'ambiance actuelle perdure, ça ne m'étonnerait pas dès lors qu'on en arrive à la neutralisation de ces deux camps en présence pour mettre Kabare en état d'exception dirigé par un fonctionnaire (civil ou militaire) ayant pleins pouvoirs de décision.

Il aurait été alors démontré que les Bahaya sont incapables de s'entendre pour gouverner. Kabare déjà exsangue perdra son importance stratégique et ses institutions coutumières auront fait faillite. De là à entrevoir une collectivité-secteur il n'y a qu'un pas que les pro-Ntayitunda et les pro-Mami-Mami sont en train d'aider le pouvoir à franchir.

Mais la même ordonnance-loi n° 082-006 du 25 février 1982 a désigné une autre cible de taille en la personne du citoyen Buunda Birere qui devra céder ses fonctions de chef de collectivité à celui que les tenants du pouvoir coutumier désigneront à l'issue du sondage populaire en cours.

Là-dessus, les passions n'auront jamais été aussi vives. Mes propos de la dernière fois ont gêné plusieurs âmes pour qui pourtant la pudeur n'est pas leur point fort. J'y reviens donc en peu de mots. Que l'on aime Buunda ou pas, il ne doit pas être victime d'un complot qui s'inscrit dans une stratégie de division et de règlement de comptes.

Il a perdu sa qualité de chef de collectivité, il perdra peut-être celle du commissaire du peuple, mais tout doit s'inscrire dans une ambiance dans laquelle l'Etat reste souverain et non l'instrument malléable des individus. Pourquoi tels propos choqueraient-ils ?

En tout cas dans l'état actuel de choses, aucune source crédible (oui !) n'a annoncé la déchéance du citoyen Buunda Birere en qualité de commissaire au peuple. Le commissaire d'Etat à l'Administration du territoire n'a rien dit de pareil sachant que la déclaration de déchéance d'un commissaire du peuple relève du Conseil législatif. A moins que l'organe Suprême de contrôle du Parti, le Président-fondateur, n'en décide autrement.

En attendant ...j'ai dit.

Mutiri-wa-Bashara.

Conseil Exécutif

59 MILLIARDS DE
ZAÏRES POUR LE
BUGDET 86

Suite de la page 1

tes qui s'élèvent à 59 milliards 337 millions de zaïres cependant que la rubrique "dépenses" atteindrait 62 milliards 27 millions de zaïres. De ces estimations, il s'est donc dégagé une impasse de près de 2 milliards 650 millions de zaïres ce qui exige déjà la mise en ordre d'une politique rigoureuse de recouvrement des recettes.

Aussi, tous les préalables de recouvrement des recettes doivent-ils être examinés afin d'éliminer les goulots d'étranglement de nature à les compromettre. Les services de l'état devront également s'organiser en conséquence et dresser, chacun en son ressort, un planning détaillé qui assure l'acroissement desdites recettes.